



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35058

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère l'achèvement du déploiement des cellules anti-cambriolages d'ici la fin 2010. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

Texte de la réponse

La circulaire du 14 septembre 2009 prévoyait la mise en place de cellules anti-cambriolages dans les départements. L'objectif a été atteint puisque chaque département a mis en place ce dispositif auquel il faut ajouter huit cellules outre-mer et une cellule au niveau de l'agglomération parisienne. L'objectif fixé a été atteint.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35058

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8070

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1351